

Commune de Parenty

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal en date du 26 juin 2020.

Le 26 juin 2020, à 20 heures, sur convocation du maire Serge Depraiter, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de Parenty.

Étaient présents : Serge Depraiter - Marie Andrieu - Philippe Duboëlle - Frédéric Dupend - Carine Fourcroy - Michel Gourlain - Marie-France Huchin - Elisabeth Lemor - Ludovic Lozinguez - Rémi Marbeuf - Thomas Peron.

Absents excusés : Olivier Delseaux (procuration donnée à Serge Depraiter) - Sébastien Hibon (procuration donnée à Michel Gourlain) - Damien Leduc (procuration donnée à Carine Fourcroy) Julien Mailly (procuration donnée à Ludovic Lozinguez).

Philippe Duboëlle est désigné secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, M. le Maire invite la secrétaire de mairie, Mme. Deruelle, à procéder à la lecture du procès verbal de la réunion de Conseil municipal qui s'est tenue le 05 juin à la salle des fêtes de Parenty. S'agissant de la liste des délégués au Syndicat des eaux, il convient d'ajouter le nom de Frédéric Dupend qui avait été désigné en tant que délégué suppléant au cours de cette séance.

Le procès verbal étant adopté à l'unanimité des membres, le Conseil est invité à débattre les points à l'ordre du jour.

Vote du compte administratif 2019 et du budget primitif 2020

Le Conseil a examiné le compte administratif 2019 présenté présidée par Marie-France Huchin. Un budget 2020 qui se veut « serré, prudent et responsable », a souligné Serge Depraiter qui entend faire « la chasse aux économies ».

S'agissant de la section fonctionnement, le total des dépenses au 31/12/2020 s'élève à 189 258,26 euros, celui des recettes à 252 399,01 euros.

Quant au compte administratif 2019 investissements, le montant des recettes s'établit à 254 022,11 euros TTC contre 128 605,29 euros TTC pour les dépenses ce qui se traduit par un solde positif de 125 416,82 euros TTC (subvention de demande de réfection du trottoir de l'école de 15 000 euros comprise).

Au 31 décembre 2019, résultat 2018 ajouté (53 295,76 euros), la section de fonctionnement présente un excédent de **116 436,51 euros**.

A la même date, la section investissements du fait du report de l'excédent 2018 se caractérise par un excédent de **125 416,82 euros**.

Ceci se traduit au final par un résultat global 2019 de **241 853,33 euros**.

Dans un deuxième temps, le Conseil s'est penché sur les propositions émises par la commission dans le cadre du budget primitif 2020.

Pour la section de fonctionnement, le montant des dépenses prévisionnelles s'établit à 364 330,51 euros. Le poste recettes atteint 247894 euros en y intégrant l'excédent de fonctionnement de 2019 (116 436,51 euros). Mais aussi une augmentation une de la taxe foncière sur le foncier bâti et non bâti de 2 % en 2020 ce qui équivaut à un accroissement

global de cette recette de 51 000 euros pour la part communale.

Sur proposition du maire, le compte administratif 2019 et le budget primitif 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Encadrement des règles de concession au cimetière

Face à un nombre important de demandes d'obtention de concessions au sein du cimetière de Parenty du fait de tarifs jugés compétitifs par rapport à d'autres communes, M. le maire propose donner la priorité aux habitants du village dans le but de mieux contrôler son taux de remplissage et ainsi d'éviter tout agrandissement à l'avenir. Serge Depraiter propose que désormais, tout achat de concession soit subordonné à l'accord du maire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Travaux de voirie et divers

Tandis que certains travaux de réfection de chaussée conduisent à devoir « travailler dans l'urgence », ainsi que l'a souligné le maire, le 1er adjoint à la voirie, les bâtiments et l'assainissement, Michel Gourlain, informe le conseil quant à l'installation prochaine d'une **table de pique-nique** sur un délaissé à l'entrée de Parenty, à proximité du château.

Tandis que la commune conserve à sa charge la réalisation d'une dalle de béton, soit une dépense de 1 600 euros, l'ouvrage (investissement proche de 4 000 euros) est financé par la com de com. Un accord de principe a été trouvé avec la propriétaire du château, Mme. du Blaisel qui devrait prochainement conduire à un accord écrit avec une demande de cession de terrain à terme.

Un recensement des **nids de poule et de reprise d'enrobés** sur la chaussée communale a été entrepris par les soins de Michel Gourlain. Les travaux devraient se concentrer rue d'Hérimetz, rue de la Forêt, rue de La Houssoye ou encore rue de La Vallée pour un montant budgétisé de 6 850 euros.

La **sécurisation de l'accès piétonnier entre l'école et la cantine** qui a bénéficié d'une subvention de 15 000 euros demeure au programme. Autre alternative au projet de création d'un mur de soutènement en bois assorti d'un abattage d'arbres (coût estimé : 53 805 euros), l'aménagement piétonnier de la petite ruelle semble plus opérationnelle avec en prime une longueur de trajet qui demeure identique (450 m) à la précédente. Un appel d'offre va être lancé prochainement.

Dans le but de collecter un certain nombre d'indications utiles visant le **réaménagement du centre du village**, la pose de radars pédagogiques de vitesse devra permettre de mieux appréhender les points à sécuriser. En parallèle, la commune aura recours au CAUE (Cabinet d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), un service public gratuit, pour établir son plan de réaménagement.

Location de salle

La location de salle sera désormais soumise à la présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile à réclamer auprès de son assureur (la plupart du temps comprise dans le contrat habitation des particuliers et par conséquent sans frais supplémentaire), un chèque de paiement de la location, un chèque de caution, le tout complété par les coordonnées de la personne emprunteuse qui peut ainsi être jointe en cas de problème.

Mise à disposition d'un espace de stockage

Les membres du Conseil se prononcent favorablement et à l'unanimité pour la mise à

disposition d'un espace à usage logistique dans le local technique en faveur du commerce La Mie Fred qui y entrepose notamment de l'eau en palette.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidence du Syndicat des eaux

M. le Maire informe que M. Freddy Dacquin à Bezinghem a été réélu à la présidence du Syndicat des eaux regroupe Courset, Doudeauville, Bezinghem et Parenty.

Festivités

Après avoir rencontré le président du Comité des fêtes de Parenty, Jean-Charles Delattre, l'adjoint aux manifestations festives, Ludovic Lozinguez, rencontrera la présidente de La Parentoise, Mme. Christine Lefevre, le 02 juillet à 18h dans le but de s'informer sur le devenir de l'association. Pour sa part Serge Depraeter souhaite avoir une connaissance de l'objet de l'association afin de déterminer si cette dernière revendique un statut à caractère communal ou privé.

Délocalisation des élèves de primaire à la salle des fêtes

Selon Carine Fourcroy conseillère déléguée aux écoles, la délocalisation d'une partie des effectifs de classes de primaire au sein de la salle des fêtes de Parenty dans le but de respecter le protocole sanitaire imposé par le Covid-19, semble donner toute satisfaction à la directrice de l'école. Et d'ores et déjà, tout semble en place pour aborder la rentrée de septembre sous les meilleurs auspices.

A noter la remise des prix qui se déroulera le 03 juillet à l'école l'après-midi en présence du maire et d'Élisabeth Lemor, conseillère.

Entretien des haies privées sur la commune

Face à l'absence de civisme qui conduit certains propriétaires à négliger la taille de leurs haies qui débordent sur l'espace public avec toutes les conséquences que cela entraîne pour la sécurité des usagers de la route, Michel Gourlain est allé à leur rencontre pour les inciter à se mettre en conformité, privilégiant ainsi le dialogue. En l'absence de mise en conformité, un courrier recommandé leur sera adressé avec un ultimatum, celui d'intervenir dans les trente jours. En l'absence de réaction de leur part, une entreprise spécialisée sera mandatée par la mairie, charge au percepteur de recouvrir la dépense. De même, le non respect des règles d'alignement pourra faire l'objet de poursuites par la mairie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Portes ouvertes de l'ancien presbytère

A l'occasion de l'ouverture du parc du château de Parenty les 11 et 12 juillet, une porte ouverte de l'ancien presbytère sera organisée conjointement le samedi. Les Parentoises et les Parentois seront invités à découvrir les travaux engagés racheté par la commune en 2010 dans la perspective d'accueillir la nouvelle mairie.

Cette opération se déroulera de 10h à 16h. Cinq volontaires se succéderont à l'accueil : Thomas Peron de 10h à 11h30 ; Elisabeth Lemor de 11h30 à 13h ; Carine Fourcroy de 13h à 14h30 ; Rémi Marbeuf de 14h30 à 16h ; Philippe Duboëlle de 16h à 17h30.

Réception des déchets verts

La possibilité de pouvoir entreposer ses déchets verts dans une benne mise à disposition par la com de com sur le territoire de Ponteratu a été abandonnée au grand désarroi des Parentois. Les contacts entamés par Michel Gourlain auprès de cette collectivité

soulignent la nécessité pour la commune de Parenty de proposer un emplacement sur son territoire, un service temporaire pouvant être envisagé dans ce cas.

Développement des outils de communication

Interpellé suite à l'envoi de communiqués de presse aux membres du conseil pour information, Philippe Duboëlle en charge de ce dossier précise qu'il convient de ne pas confondre compte-rendus et communiqués de presse. Un communiqué transmis à la presse n'a pas pour mission de mettre en avant des personnes, mais doit conserver un caractère informatif destiné au plus grand nombre.

Quant à la création d'un mur sur Facebook par les soins de Marie Andrieu chargée des nouvelles technologies de l'information cette alternative doit permettre de promouvoir la commune, l'action municipale, les associations et les activités économiques. Les premières publications ont montré que c'est un outil de communication particulièrement efficace. A condition toutefois que chacun des élus ait le réflexe d'avertir un des membres de la commission par SMS ou tél lorsque l'occasion se présente.

Publié une fois/an, le bulletin municipal dont le coût d'impression se situe autour de 750 euros/an semble peu lu. La proposition porte sur la création d'une lettre avec une pagination plu faible qu'actuellement selon la fréquence de trois à quatre parutions/an tout en contenant la dépense à au niveau actuel. Un document qui se lit rapidement et qui rassemble l'actualité de la commune, celles des associations tout en distillant des renseignements utiles.

En parallèle, la création d'un site Internet doit être envisagée.

Toujours en matière de communication, l'installation d'une « boîte à paroles » en mairie doit permettre aux habitants de faire des suggestions, d'adresser leurs critiques et plus généralement de leur donner la parole.

Quant à l'instauration de permanences en mairie, il convient de définir dès la rentrée leur fonctionnement (fréquence, désignation des personnes chargées de les assurer...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré